



Intelligence artificielle et Marché de l'emploi :

enjeux, gouvernance et nouvelles dynamiques

Jeudi 5 et vendredi 6 juin 2025

Faculté de droit Alexis de Tocqueville - Douai

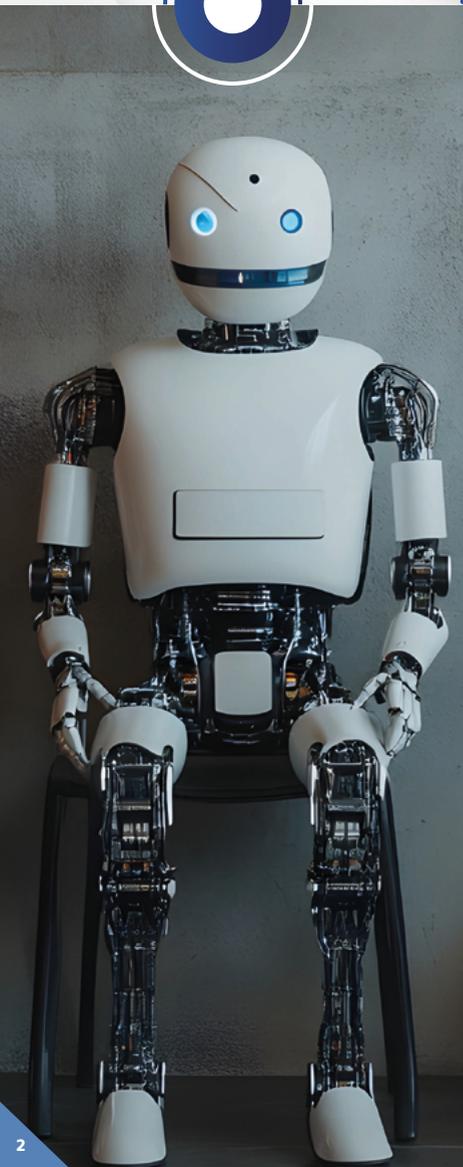


- En **présentiel** : inscription obligatoire par mail à sarah.robaszkiwicz@univ-artois.fr (objet : inscription au colloque IA et Marché de l'emploi)
- En **distanciel** : inscription via le lien ou le QR code : <https://urls.fr/EnMJTn>

Responsables scientifiques : M^{me} Dimitra Pallantza et M^{me} Nathalie Nevejans

Ouvert à la formation continue des avocats (sans frais) et sous réserve de modalités de validation par le Barreau.

Présentation et objectifs du colloque :



L'IA, sous ses différentes modalités d'utilisation, est devenue la nouvelle technologie d'intérêt général ; elle transforme les économies, les sociétés elles-mêmes, les secteurs d'activités, les marchés de l'emploi, les compétences et les qualifications. Concernant, en particulier, son impact dans le monde du travail, il se traduit doublement : il s'agit avant tout d'un impact sur l'emploi-même et sur les besoins du marché de l'emploi ; il s'agit, ensuite, d'un impact sur les lieux et l'organisation du travail, ainsi que sur le fonctionnement des relations individuelles et collectives du travail.

Impact sur l'emploi

La notion d'emploi implique la nature, la structure et le volume des emplois, ainsi que les compétences. Dans son *rapport Perspectives de l'emploi 2023*, l'organisation de coopération et de développement économique estime que 32 % des emplois seront profondément transformés par le développement de l'IA au cours des 20 prochaines années. Il est ainsi indispensable de travailler à l'anticipation des conséquences du développement de l'IA sur l'emploi et les compétences requises pour accéder au marché du travail et rester, par la suite, employable. Cette problématique met en valeur le rôle cardinal de la formation professionnelle, tant en amont de l'entrée sur le marché du travail que tout au long de l'exécution du travail afin de faciliter l'adaptation des compétences (à la fois des salariés et des managers) dans l'utilisation des technologies de l'IA, dans la préparation ou la reconversion des actifs à des nouveaux métiers et aux transformations des emplois et des compétences.

Il convient à ce stade de souligner que l'investissement dans les compétences pour répondre aux nouveaux défis et besoins générés par l'intégration de l'IA sur le lieu de travail est étroitement liée à la performance organisationnelle, y compris à la *productivité* et à la *performance économique des entreprises*. Ainsi, l'inégalité d'accès à la technologie – due à des entraves au niveau des infrastructures, à des déficiences en matière de compétences ou simplement au coût de la technologie – peut amplifier les écarts de productivité existants entre les pays ainsi qu'entre les grandes et les petites entreprises ou les microentreprises. En réalité, la maîtrise de l'IA par tous, notamment dans le cadre du marché de l'emploi en lien avec la croissance et la compétitivité, sous-tend la révolution des compétences. Au revers de la médaille, cela signifie pour les entreprises que, pour participer à la course à l'IA et pour rester compétitives, un investissement important dans les compétences s'avère indispensable. Levier principal pour l'intégration de l'IA au sein des entreprises, la formation professionnelle devient

aussi un élément horizontal intégrée aux politiques industrielles et aux politiques d'accompagnement des entreprises en mutations.

Impact sur les lieux et l'organisation du travail et dans le fonctionnement des relations individuelles et collectives

Selon l'OIT, il existe deux types distincts d'application de la technologie de l'IA sur le lieu de travail. Le premier vise à automatiser les tâches effectuées par les travailleurs (ex. introduction des robots) ; le second consiste à utiliser des analyses et des algorithmes basés sur l'IA pour automatiser les fonctions de gestion - ou ce que l'on appelle communément la « *gestion algorithmique* » (ex. : dématérialisation des tâches de gestion RH, gestion algorithmique dans le processus de recrutement, d'évaluation professionnelle, de licenciement, etc. – le domaine s'élargit de plus en plus). En réalité, la question de la gestion algorithmique dépasse le cadre strict des relations de travail : elle s'étend même au stade du placement des demandeurs d'emploi (= lors de l'accès au marché du travail) ou encore dans le fonctionnement des nouvelles formes de travail indépendant, à savoir le travail à travers les plateformes numériques.

Les applications évoquées de la technologie de l'IA sur le marché du travail et de l'emploi impliquent, outre des enjeux éthiques et sociologiques, des enjeux juridiques multiples, à savoir : la digitation du Service public de l'emploi et l'évolution du régime juridique de placement, les limites du pouvoir de direction de l'employeur (ex. : en cas de gestion algorithmique pour le suivi et l'évaluation des comportements des salariés ou encore pour le contrôle de la surveillance des performances), la protection des droits fondamentaux des salariés en cas de gestion algorithmique de certains processus, comme celui du recrutement, de l'évaluation ou de la rupture du contrat de travail (ex. : droit au respect de la dignité humaine, droit à la non-discrimination, respect des données à caractère personnel), la prévention des risques professionnels, la responsabilité de l'employeur en cas d'accident de travail provoqué par un robot, pour n'en citer que quelques-uns. Ces enjeux ouvrent un nouveau champ de contentieux, qui connaîtra sans doute un essor dans l'avenir.

Ces dernières années, la question de la place de l'IA dans le monde de l'emploi est devenue un enjeu de gouvernance politique et financière majeure : les acteurs institutionnels – à la fois nationaux et internationaux - sont de plus en plus amenés à analyser et anticiper les conséquences de l'IA dans le monde du travail et de l'emploi, à travers notamment la création des nouvelles entités spécialisées dans l'étude des questions sur l'IA, du renforcement de partenariats et de lancement de projets innovants. Citons, à titre d'illustration, la création du LaboralA au sein du Ministère du travail et de l'emploi, la création du Portail IA au sein de l'OIT, la mise en place de l'AI Office de la Commission européenne ou encore le lancement des projets SeCoIA Deal et Dial-IA. Corrélativement, sous l'angle de la régulation normative, on assiste à une évolution de la réglementation européenne (ex. : RIA, Directive relative à l'amélioration des conditions de travail dans le cadre du travail via une plateformes). D'un autre côté, les représentants du personnel et les partenaires sociaux ont également un rôle important à jouer en la matière (et de façon plus générale, tous les acteurs institutionnels et socio-économiques de l'écosystème de l'emploi et de l'insertion vont y contribuer, à l'instar des Opérateurs de compétences).

L'**objectif** du présent colloque est de présenter et analyser les différents enjeux liés à l'usage de l'IA sur le marché actuel de l'emploi, ainsi que les perspectives de gouvernance et les nouvelles dynamiques qui apparaissent.

Le colloque inclut des **intervenants académiques et professionnels**.



· 13 h 30 : Accueil des participants

Mot de bienvenue, **M^{me} Marion Ho-Dac**, Professeure de droit, directrice du CDEP, Université d'Artois, Faculté de droit de Douai

~~~~~ 14 h- *Introduction* ~~~~~

Modérateur : **M<sup>me</sup> Marion Ho-Dac**, Professeure en droit privé, Université d'Artois

{ **Skills empower workers in the AI revolution**, **M. Konstantinos Pouliakas**, Expert in skills and labour markets au Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP)

~~~~~ 14 h 30 - *Panel 1 : L'IA et l'accès au marché du travail* ~~~~~

{ **La digitalisation du service de placement**, **M^{me} Dimitra Pallantza**, Maître de conférences en droit privé, Université d'Artois

{ **Le recrutement prédictif**, **M. Jean-Marc Van Gyseghem**, directeur adjoint du Centre de Recherche Information, Droit et Société (CRIDS) de l'Université de Namur

{ **Usage de l'IA dans la gestion des Ressources Humaines**, **M^{me} Asma KALAI**, Consultante en excellence opérationnelle, Cabinet de conseil Cognizant

· 16 h - 16 h 30 : Questions & Réponses





· 9 h 15 : Accueil des participants

~~~~~ 9 h 45 - *Panel 2 : L'usage de l'IA dans le marché du travail* ~~~~~

Modérateur : **M<sup>me</sup> Dimitra Pallantza**, Maître de conférences en droit privé, Université d'Artois

} **Pouvoir de direction de l'employeur versus droits fondamentaux du salarié,**  
 } **M. Jean-Philippe Tricoït**, Maître de conférences en droit privé – HDR, Université de Lille

} **La relation de travail au regard de l'IA Act – de la nécessité d'un décryptage sans**  
**intelligence artificielle... »**, **M. Yves Poullet**, Professeur émérite à la Faculté de droit de  
 } l'Université de Namur, Vice-président et directeur du GT Info-éthique, IFA/UNESCO, et  
 } membre du GT Info-éthique d'AI4Belgium.

} **L'algorithme générateur, chicane et paresse puissance 10**, **M. Patrick Sendral**,  
 } Conseiller à la Chambre sociale de la Cour d'Appel de Douai

· 11 h 10 : Questions & Réponses

· 11 h 25 - 11 h 40 : Pause-café

} **L'enjeu de l'IA en matière de prévention des risques professionnels**, **M. Davide Bausani**,  
 } doctorant en droit, Université de Calabre-Université d'Artois

} **L'adaptation de la formation professionnelle à l'Intelligence artificielle**, **M. Yannick**  
 } **Pagnerre**, Professeur en droit privé, Université d'Evry-Val d'Essonne

· 12 h 40 - 12 h 55 : Questions & Réponses

· 13 h - 14 h 15 : Déjeuner sur place

~~~~~ 14 h 30 - *Panel 3 : Les perspectives de gouvernance* ~~~~~

Modérateur : **M^{me} Nathalie Nevejans**, Professeure en droit privé, Université d'Artois

} **Vers une gouvernance éthique de l'Intelligence Artificielle : L'expérience de France**
Travail, **M. Christophe Mankowski**, Référent régional « IA » au sein de la Direction des
 } Opérations de la Direction régionale France Travail Hauts-de-France

} Le rôle du bureau européen de l'IA, **M. Martin Ulbrich**, DG CONNECT, Commission européenne, « AI Office/Bureau européen de l'IA »

· 15 h 10 - 15 h 20 : Questions & Réponses

} Le rôle des OPCO dans l'accompagnement des entreprises dans l'intégration de l'IA, **M. Denis Jorel**, Délégué régional de l'OPCO EP, Délégation régionale des HDF

} La transposition et la mise en œuvre de la directive 2024/2831 sur le travail via une plateforme numérique, un défi européen, national et local, **M^{me} Claire Marzo**, Maître de Conférences en droit public – HDR à l'Université Paris-Est Créteil (UPEC)

· 16 h 20 - 16 h 45 : Questions & Réponses

· 16h 45 – 17h 00 : Clôture

